



MUNICIPALITE DE LA PECHE

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-790

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 18-771 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT, DES VÉHICULES-OUTILS

AVIS EST DONNE A TOUTE PERSONNE INTERESSEE

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 2 juillet 2019, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement modifiant le règlement 18-771 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement, des véhicules-outils.

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 22 juillet 2019, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 22^{ème} jour de juillet 2019

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en date du 22 juillet 2019 ainsi que sur site internet de la Municipalité de La Pêche.

En foi de quoi je donne ce certificat 22 juillet 2019

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier